

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

Du 17 octobre 2013

n° 19

page 1/1

Rapporteur : **Madame Anne Florence BOURAT**

OBJET : Désignation d'un élu au sein du conseil d'école pour le groupe scolaire Claudie Haignéré

Mesdames, Messieurs,

Les écoles du Vieux Palais et d'Henri Denard/Paul Bert vont se rassembler au sein du nouveau groupe scolaire Claudie Haignéré.

Deux élus étaient désignés pour siéger au conseil d'école des deux établissements :

- Ecole du Vieux Palais : Monsieur Philippe MIS*
- Ecole Henri Denard : Monsieur Anthony PROUST*

A compter de novembre, un seul conseil d'école existera pour l'ensemble du groupe scolaire. C'est pourquoi, il convient de désigner un nouveau représentant.

* * * * *

VU la délibération n° 11 du conseil municipal du 8 juillet 2010 désignant Monsieur MIS et Monsieur PROUST pour siéger au conseil d'école du Vieux Palais et de Henri Denard/Paul Bert,

CONSIDERANT la fermeture des deux écoles du Vieux Palais et d'Henri Denard et la création du groupe scolaire Claudie Haignéré,

CONSIDERANT la nécessité de désigner un élu pour siéger au conseil d'école de ce nouveau groupe scolaire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de désigner :

- Monsieur Philippe MIS

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de CHATELLERAULT
Transmis à la sous préfecture, le 22/10/2013 n° 6784
Publié au siège de la mairie, le 21/10/2013

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER